

Le vingt-sept mars deux mille dix-sept, convocation du Conseil municipal adressée par écrit individuellement à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le six avril deux mille dix-sept.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 06 avril 2017 – 20 heures 30

A l'ordre du jour :

1. Election du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2017
3. Compte administratif 2016
4. Compte de gestion 2016
5. Affectation du résultat de clôture
6. Subventions communales, hors commune et C.C.A.S
7. Effacement réseaux électrique et téléphonique
 - Impasse du Cigare
 - Route départementale 940 – Poste Le Valaine
 - Impasse de Dunkerque – réactualisation
 - Chemin du Bocage
8. Travaux accessibilité mairie et école – demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
9. Equipement cimetière – acquisition de deux columbariums
10. Modification du P.L.U.
11. Vote des quatre taxes
12. Budget primitif 2017
13. Convention tripartite village équestre
14. Indemnités de fonction des élus
15. Opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité
16. Informations diverses
17. Questions diverses

Les membres composant le conseil municipal de LE TILLEUL se sont réunis en mairie, le six avril deux mille dix-sept à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Raphaël Lesueur, Maire.

Etaient présents : M. Laurent Langé, M. Philippe Paumier, adjoints, M. Jean-Jacques Baray , Mme Sandrine Baudouin, M. Jacques Delaunay, Mme Sophie Goncalves, M. Philippe Villamaux, Mme Elise Borel, M. Stéphane Poret.

Mme Sandrine Lethuillier avait donné pouvoir à M. Philippe Paumier.

Mme Elise Bolla-Duboc avait donné pouvoir à M. Laurent Langé.

M. Sébastien Delahais avait donné procuration à M. Raphaël Lesueur.

Absente excusée : Mme Edith Hanin.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

1. Election du secrétaire de séance

M. Philippe Villamaux a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 07 février 2017

Le procès-verbal du 07 février 2017 adressé à chacun des membres n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

3. Compte administratif 2016

Monsieur le maire s'étant retiré, la séance se poursuit sous la présidence de M. Philippe Paumier, doyen d'âge de l'assemblée présente.

Après avoir adressé des compliments à Madame Delphine Morisse, secrétaire de mairie, pour le suivi des comptes et pour la clarté des documents remis aux élus, Monsieur Philippe Paumier donne la parole à Monsieur Laurent Langé afin qu'il soit donné lecture du compte administratif 2016.

Les résultats de clôture sont les suivants :

- Section de fonctionnement 731 320,06 €
- Section d'investissement - 62 527,36 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 668 792,70 €.

Il est adopté à l'unanimité (sauf une voix M. Raphaël Lesueur Maire).

4. **Le compte de gestion 2016** dressé par Monsieur le Receveur municipal, copie du compte administratif, est adopté à l'unanimité.

5. Affectation du résultat de clôture

Pour tenir compte des restes à réaliser 2016, le Conseil décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2016 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (article 1068) : 133 217,36 €
- Excédent de fonctionnement reporté à la ligne R 002 du budget 2017 : 598 102,70 €
- Déficit d'investissement reporté à ligne D001 : 62 527,36 €.

6. Subventions communales, hors commune, C.C.A.S.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le montant des subventions qui seront allouées au titre de l'année 2017 aux différentes associations communales, hors commune ainsi qu'au C.C.A.S

Commune

- Anciens Combattants : 320,00 €
- C.L.S.T. : 320,00 €
- Coopérative scolaire : 200,00 €
- Renouveau Tilleulais : 320,00 €
- Union Sportive Tilleulaise : 320,00 €
- Tennis Club Tilleulais : 320,00 €
- Voyage scolaire : 900,00 €

Hors commune

- Arc en Ciel : 60,00 €
- Enfance Inadaptée de Fécamp : 100,00 €
- Croix Rouge Française : 200,00 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers : 250,00 €
- Association Thil de France : 100,00 €
- Harmonie de Gonnevill-la-Mallet : 120,00 €
- SPA Refuge d'Etretat : 190,00 €

- Opération Octobre Rose – association Emma : 300,00 €

Une subvention de 100 euros sera versée à l'association Tambour Battant dont le siège se trouve à Villainville. Cette association est une école de musiques actuelles, reconnue d'intérêt général, évoluant dans le canton d'Octeville-sur-Mer depuis plus de 9 ans.

Une subvention de 100 euros sera allouée à la Maison Familiale Rurale du Havre. Cet établissement dans lequel est scolarisé un élève de la commune, contribue à la formation, l'orientation et l'éducation de jeunes et adultes motivés par les métiers de la nature de la nature et de l'agriculture.

C.C.A.S.

Une subvention de 5 537,00 euros sera transférée au C.C.A.S. pour l'équilibre de son budget.

7. Effacement réseaux électrique et téléphonique

Impasse du Cigare

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le S.D.E.76 pour l'affaire Projet-Eff- 2016-0-76693-6831- et désigné « Impasse du Cigare (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 45 601,20 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 9 500,90 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 9 500,90 € T.T.C.
- De demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Route Départementale 940 Route du Havre – Poste Le Valaine

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le S.D.E.76 pour l'affaire Projet-Eff- 2017-0-76693-6829 et désigné « RD 940 Route du Havre (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 108 960,00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 29 720,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 29 720,00 € T.T.C.
- De demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Impasse de Dunkerque - réactualisation

Monsieur le Maire présente le projet réactualisé préparé par le S.D.E.76 pour l'affaire Projet-Eff- 2014-0-76693-4959- et désigné « Impasse de Dunkerque (version 2.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 58 080,00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 16 995,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 16 995,00 € T.T.C.
- De demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Chemin du Bocage

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il pensait recevoir, avant la réunion de conseil municipal, le projet réactualisé préparé par le SDE pour le dossier désigné par «Chemin du Bocage». Cette question est donc reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

8. Travaux accessibilité mairie et école – demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement

Lors de la réunion du Conseil municipal en date du 13 décembre 2016, il a été décidé de demander des aides financières au Département et à l'Etat au titre de la DETR pour ces travaux.

Monsieur le Maire propose de solliciter à nouveau l'Etat dans le cadre du D.S.I.L 2017 (dotation de soutien à l'investissement local) 1^{ère} enveloppe pour la mise en accessibilité de la mairie et de l'école communale.

Le coût de cette opération s'élève à 18 203,30 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel pour ces travaux se présente de la manière suivante :

Estimation des travaux	18 203,30 €	D.E.T.R. (20%)	3 640,66 €
		Département (20%)	3 640,66 €
		D.S.I.L. (10%)	1 820,33 €
		Autofinancement	9 101,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise et charge Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du D.S.I.L. 2017 dans le cadre de la mise aux normes et de la sécurisation des équipements publics.
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017 section Investissement
- Donne mandat au maire ou à défaut aux adjoints de traiter le dossier et de signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à cette opération.

9. Equipement cimetière – acquisition de 2 columbariums

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il devient nécessaire d'installer de nouveaux columbariums. Actuellement il ne reste qu'une seule case disponible.

Monsieur le Maire présente le devis des PFG de Fécamp d'un montant de 6 360,00 euros TTC pour la fourniture et la pose de deux columbariums de type KERIZ de 3 cases chacun, identiques aux existants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Décide d'équiper le cimetière de deux columbariums supplémentaires
- Accepte de devis des PFG agence de Fécamp pour un montant de 6 360,00 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à passer commande de ces équipements
- Décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2017.

10. Modification du P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération le 31 août 2015. Il précise que certaines modifications doivent être apportées sur certains points du règlement du PLU.

Une estimation du coût de cette modification a été demandée à Monsieur Gauvain Alexandre architecte du PLU.

Le Conseil municipal sera convoqué en réunion de travail pour étudier ces modifications.

11. Vote des quatre taxes

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux des quatre taxes directes locales pour 2017.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident de reconduire les mêmes taux qu'en 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 13,31 %
- Taxe foncier bâti : 14,40 %
- Taxe foncier non bâti : 40,26 %
- Cotisation foncière des entreprises 20,19 %

Le produit fiscal attendu pour 2017 est estimé à 194 380 euros réparti comme suit :

Taxe	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Taux %	Produit
Taxe d'habitation	687 900,00	13,31	91 559,00
Taxe foncière bâti	515 700,00	14,40	74 261,00
Taxe foncière non bâti	41 400,00	40,26	16 668,00
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	58 900,00	20,19	11 893,00
TOTAL	1 303 900,00		194 380,00

12. Budget primitif 2017

Lecture est donnée du budget primitif 2017 dont l'équilibre se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 934 377,70 €
Recettes 934 377,70 €

Section d'Investissement

Dépenses 691 092,06 €
Recettes 691 092,06 €

Ce programme de dépenses en investissement comprend les acquisitions et les travaux suivants :

Acquisitions :

Acquisition d'un véhicule utilitaire, d'outillage technique, d'un parcours santé

Travaux :

Effacement des réseaux électrique et téléphonique Impasse du Cigare, Chemin du Bocage, Impasse de Dunkerque, Route Départementale 940 Poste Le Valaine, Mise en accessibilité de la mairie et de l'école, travaux de réfection de la voirie communale, aménagement d'un chemin piétonnier sécurisé, rejointoiement de la façade sud de l'école, aménagement d'un city stade, pose de deux columbariums, mise en place d'une réserve incendie Impasse de La Léproserie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité, par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif 2017.

13. Convention tripartite village équestre

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été tous destinataires de la convention tripartite. Cette convention cadre de gestion a été examinée par les services juridiques du Conservatoire du littoral de Rochefort.

Cette convention d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public du Conservatoire du Littoral a pour objet, à titre principal, de permettre à l'exploitant, Mademoiselle Axelle Neufville représentante légale de la S.A.R.L. « Domaine équestre Etretat – Le Tilleul », d'occuper et d'exploiter pour son usage propre des parcelles agricoles appartenant au Conservatoire du littoral . Elle s'étend également, à titre principal, aux bâtiments présents sur le site et nécessaires à l'activité agricole : bâtiments d'exploitation et bâtiment à usage d'habitation.

La présente convention est consentie pour une durée de 9 années entières et consécutives qui commenceront à courir le 1^{er} avril 2017 pour prendre fin le 31 mars 2016. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la convention d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public du Conservatoire du Littoral joint en annexe à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints à signer la présente convention

14. Indemnités de fonction des élus

Le maire indique aux élus que de récentes modifications législatives et réglementaires ont modifié les grilles indiciaires de rémunération des fonctionnaires (décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017).

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction connaît une évolution pour deux raisons :

1. L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction qui est passé de 1015 à 1022
2. La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} février 2017

La délibération du Conseil municipal prise en 2014 concernant les indemnités de fonctions des élus faisant référence à l'indice terminal 1015 et à des montants en euros doit être remplacée. Il convient donc de reprendre une nouvelle délibération ayant pour seul référence, l'indice terminal de la fonction publique, sans autre précision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2017 le montant de l'indemnité du maire au taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2017 le montant de l'indemnité des adjoints au maire au taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Dit que les taux de pourcentage attribués restent inchangés, à savoir 31% pour le maire et 8,25% pour les adjoints.

15. Opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à une réforme gouvernementale (plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime).

Il indique que, depuis des mois l'ADM76 et l'association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt « améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- S'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes disposant d'un D.R. (dispositif de recueil).
- Demande au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

16. Informations diverses

Monsieur le maire

- fait part des remerciements de l'association Emma et de la fondation Arc Ligue contre le cancer pour l'octroi à chacune d'une somme de 821 euros, montant correspondant aux dons récoltés à l'occasion de l'opération « Octobre Rose ».
- rappelle qu'une messe sera célébrée à l'église du Tilleul, le jeudi 13 avril à 19 heures.
- informe que le repas offert aux aînés de la commune aura lieu le 8 mai à 12 heures 30 à la salle culturelle. Le délai d'inscription est fixé au 28 avril. Ce repas sera précédé de la cérémonie patriotique aux Monuments aux Morts du Tilleul à 11 heures 45.
- Signale l'achèvement des travaux de curage du bassin de rétention sis Impasse de La Léproserie et la pose de la seconde réserve incendie.

17. Questions diverses

M. Philippe Paumier signale que le carrefour n° 15, auquel sera joint un encart retraçant le bilan à mi-mandat de la municipalité, paraîtra mi-avril.

M. Jacques Delaunay souhaite que la poubelle soit remise sur le parking des Trois Menhirs au niveau de la propriété de M et Mme Haudréchy. Monsieur le Maire lui répond qu'un conteneur à déchets a été acheté et doit être prochainement installé.

Suite à la demande de plusieurs administrés, il demande s'il serait envisageable de mettre à disposition de la population, une fois par an, une benne pour recueillir les encombrants autres que métalliques (matelas, vieux meubles et autres encombrants). La communauté de communes sera questionnée à ce sujet.

Mme Elise BOREL souhaiterait l'installation d'un conteneur pour récupérer les vêtements usagés. Cette demande sera soumise à Madame la Présidente de la Communauté de communes.

Monsieur Laurent Langé donne un compte rendu de la réunion du conseil Municipal des jeunes réuni le mercredi 5 avril.

- Le CMJ organise une marche avec nettoyage des chemins le samedi 6 mai dans la matinée.
- Le CMJ demande la possibilité d'installer des range-vélos au niveau de la partie terminale de la rue d'Antifer
- Le CMJ demande également l'installation d'un filet sur le panier de basketball du stade communal
- Le CMJ approuve l'installation du parcours santé et sollicite le renouvellement des jeux du parc Mathilde
- Le CMJ souhaite organiser une collecte qui sera versée à une association caritative

Mme Sandrine Baudouin et M. Jacques Delaunay s'associent à M. Laurent Langé pour féliciter les jeunes élus de leur implication dans la vie communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Parmi l'assistance, M. Jean-Pierre LETHUILLIER revient sur la pose du panneau d'affichage dans le bourg. Monsieur le Maire l'informe que le panneau aurait dû être installé la semaine dernière ; mais suite à une erreur de conception commise par l'entreprise, l'installation du panneau est retardée.

Madame Vimbert évoque le stationnement gênant de véhicules sur le trottoir devant la grande porte du cimetière, obligeant les piétons à circuler sur la chaussée au risque de se faire heurter ou renverser par un véhicule. Monsieur le Maire lui répond qu'il est conscient de ce problème récurrent à cet endroit. Ces problèmes de stationnement sont très difficiles à résoudre en raison de l'incivisme des automobilistes.

Cette question sera étudiée mais la pose de potelets ou de barrières de parking semble être la meilleure solution.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal

Revue

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster. The signatures vary in style, with some being more legible and others being highly stylized or scribbled. One signature at the top left appears to contain the word 'Zant'.